

**SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION
ET L'ANIMATION DU SITE DE BROUAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Comité syndical du 25 juin 2024 dûment convoqué le 7 juin 2024, n'ayant pu se tenir, le quorum n'ayant pas été atteint,

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet à 10 heures,

Le Comité syndical dûment convoqué, en application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en session ordinaire à la Maison Champlain sise rue Samuel Champlain, à Brouage, sous la présidence de Madame Catherine DESPREZ, représentant la Présidente du Syndicat mixte.

Date de convocation : 28 juin 2024

Nombre des Membres :

En exercice : 15

Présents : 5

Votants : 5

**TELETRANSMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 - 251704599 - 2024-07
04-D-2024-024-DE

**Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 04/07/2024**

Etaient présents ou représentés :

Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Sylvie MARCILLY, Présidente du Syndicat mixte ou sa représentante Madame Catherine DESPREZ	X	X
Monsieur Mickaël VALLET		X
Madame Marie-Christine BUREAU		X
Madame Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
Madame Véronique ABELIN-DRAPRON		X
Monsieur Christophe SUEUR		X
Madame Marylise FLEURET-PAGNOUX		X
Madame Anne BRACHET		X
Monsieur Joël PAPINEAU Mme GRANDIUCON - Suppléante	X	
Madame Claude BALLOTEAU	X	
Monsieur Jean-Marie PETIT		X
Madame Martine COUSIN	X	
Madame Clotilde DEGORCAS		X
Monsieur Régis JOUSSON	X	
Monsieur Philippe LUTZ		X

Autres que les Membres du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Madame Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X

Secrétaire de séance : Madame BALLOTEAU

Objet : Régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrée et la vente de produits
- Tarifs : compléments produits dérivés de l'exposition « Brouage se la raconte ! »

Considérant la délibération du Comité syndical n°D_2024_017 du 26 mars 2024 relative aux tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2024,

Considérant la volonté de proposer aux visiteurs de l'exposition permanente de la Halle aux vivres, « *Brouage se la raconte !* », des produits dérivés issus de cette dernière,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical :

DECIDE

- de fixer les tarifs pour les produits dérivés suivants applicables à compter du 9 juillet 2024 :

Echauguette à poser	10 €
Porte-clés Echauguette	6 €
Porte-clés citadelle	6 €
Set de coloriage	4 €
Crayon de papier	2 €
Carte postale	1,50 €
Carte postale ancienne	1 €
BD <i>Brouage se la raconte !</i>	15 €
Mug bicolore	8 €
Gourde	7 €
Tote bag	8 €
Eventail	6 €
Magnet	4 €

Adopté *à l'unanimité*, ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Pour la Présidente du Syndicat mixte
Et par délégation,


Catherine DESPREZ